Livraison n°105

Trad Magazine n°147

Janvier 2013



J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre/C.D.M.D.T. 03

Joueurs d'orgue ambulants venus d'Auvergne, 1860

Paux industria- ils s'arretent dons Pattention De Poutorité fora que Bokemiens Disparations on poste 9°. Surveissance des Jastimbanques et autres pofice, four nombre est asses forsiderable et

## Transcription n° 105

9°. Surveillance des saltimbanques et autres ? Ils font l'objet de l'attention de la police, leur nombre est assez considérable et leur passage n'a donné lieu à aucune plainte. Cependant parmi eux se trouvent les joueurs d'orgues, tous, en général, du Puy-de-Dôme, hommes forts, vigoureux et bien portants, suivis de leurs femmes et de plusieurs enfants, qui pouvant cultiver la terre abandonnent leur domicile pour courir la France où sous prétexte d'exercer leur industrie ils s'arrêtent dans les villes et se livre à la mendicité. C'est en effet, ce qui est arrivé à Lapalisse sans que l'on ait pu surprendre les intriguants. Cet abus qui n'échappera pas à l'attention de l'autorité fera que les autorisations seront accordées plus difficilement et que ces bohémiens disparaîtront en partie.

## Commentaire n° 105

Nous nous penchons aujourd'hui sur une pratique croisée de nombreuses fois au hasard de mes recherches, à savoir la propension qu'ont certains terroirs pour fournir des musiciens ambulants. On pense aux petits savoyards, bien sûr, mais il en existe d'autres cas : les *pifferari* italiens, ou les joueurs de vielle dauphinois, par exemple. Ici, il s'agit d'une autre tradition, plus méconnue : les joueurs d'orgue ambulants originaires des montagnes d'Auvergne. Voici ce que l'on lit dans le *Journal de Montluçon* du 21 décembre 1864 :

Le nommé Antoine Dupic, âgé de 58 ans, joueur d'orgue, né et domicilié à Saint-Andeuil (Puy-de-Dôme) surpris en flagrant délit de mendicité à Montluçon, a été arrêté et mis à la disposition de M. le procureur Impérial. On remarque à ce sujet que la commune de Saint-Andeuil fournit la plus grande partie des joueurs d'orgue, c'est à dire des mendiants qui exploitent le département de l'Allier.

Une semaine plus tard, la rectification est faite : il s'agit en réalité de la commune d'Estandeuil. C'est un village auvergnat, situé approximativement à mi-chemin de Clermont-Ferrand et d'Ambert. Pourquoi les hommes de cette contrée se sont-ils livrés à cette profession-là ? Nul ne le sait à l'heure actuelle. Où se procuraient-ils leurs instruments ? Pas plus d'informations.

Au titre des professions ambulantes, ces populations sont étroitement surveillées sous le Second Empire. C'est dans ce contexte qu'intervient le document reproduit et transcrit. Il s'agit d'un extrait du rapport trimestriel émanant de M. le commissaire de police de Lapalisse (A.D. Allier, 4M 2039), au début de 1860. La question figurant en accroche du paragraphe est l'une de celles explicitement posées par le préfet aux fonctionnaires de police. Dans ces lignes, nous en apprenons plus sur les usages de ces migrants de la musique : ils se déplacent avec femmes et enfants, sont forts et vigoureux. Le texte ayant été écrit en hiver, on pourrait en conclure à une émigration saisonnière, lors de la mauvaise saison agricole. Malheureusement, il n'en est rien, car de nombreuses arrestations ont lieu aux beaux jours. Deux exemples :

- le 6 mai 1856, arrestation par la brigade de Ébreuil de Antoine Pintrand, né à Estandeuil (Puyde-Dôme), joueur d'orgue, pour passeport irrégulier,
- le 30 août 1856, arrestation par la brigade de Gannat de Jean Fournier, né à Fayet, marchand de chansons, et Jean Pintrand, joueur d'orgues, né à Estandeuil, pour défaut de papiers (A.D. Allier, 4M 2038, Rapports de gendarmerie).

Les modalités pour suivre ces musiciens-là sont complexes. Nous les découvrons au détour de rapports de gendarmerie, de P.V. d'arrestation, de jugements en correctionnelle ou en justice de paix, au titre de la délivrance de passeports pour l'intérieur, dans une multitude de départements. Sur leur terroir d'origine, à Estandeuil, Fayet, Saint-Jean-des-Ollières... quasiment rien : ces gens-là sont presque toujours présentés comme *journaliers* lorsqu'ils apparaissent dans les différents actes d'état civil. Ponctuellement, nous découvrons que des pères de famille sont absents lors de la naissance de leurs enfants ; quasiment seul cas explicite, le 15 octobre 1856, Antoine Gouttefages est déclaré *momentanément absent, joueur d'orgue* lorsque son beau-père vient déclarer la naissance de son fils.

Les actes de décès sont un peu plus explicites : on y rencontre des transcriptions d'actes (lorsqu'un individu décède hors de son domicile, son acte de décès est transcrit en double dans sa commune d'origine) relatifs à des joueurs d'orgues :

- 20 février 1869, transcription de l'acte de décès d'Antoine Varenat, *joueur d'orgue sans domicile fixe*, 48 ans, né à Estandeuil, décédé à Versailles (Seine-et-Oise);
- 16 décembre 1864, transcription du décès à Cahors (Lot) de Antoine Gourcy, *musicien ambulant*, 56 ans, natif de Saint-Jean-des-Ollières;
- 5 février 1866, transcription de l'acte de décès au Vigan (Gard) de Pierre Daudé, *joueur d'orgues*, 25 ans, sans domicile fixe, né à Fayet...

La mise en ligne de nombreuses archives permet de collecter ça et là d'autres décès de ces humbles musiciens errants : le 19 mai 1865, décès au Mans (72) de Antoine Coupard, 26 ans, *joueur d'orgue*, né à Estandeuil.

J'imagine que la vie de ces gens-là, originaires du pays de Gaspard des montagnes, aurait inspiré Henri Pourrat : il y aurait trouvé matière à tutoyer l'universel, tant on retrouve dans ces auvergnats assimilés à des bohémiens toute la tragédie des errants, musiciens ou non.

Depuis la parution de cette chronique, outre la rencontre de nouveaux joueurs d'Orgues d'Estandeuil et alentours aux hasard des routes de France, la découverte d'un orgue – dans un triste état, *mangé des vers!* – sur une brocante. Aux dires du vendeur, il viendrait de « la région de Saint-Dier(-d'Auvergne) ». Après inspection, aucune mention de fabriquant ou de possesseur nulle part.

Diatonique semble-t-il, d'une étendue de deux octaves et une tierce majeure, cet orgue possède un cylindre « à picots » lui permettant de jouer six mélodies différentes. Cela correspond à certaines déclarations faites par des musiciens ambulants – obligés de déposer l'état de leur répertoire auprès de la préfecture avant de partir sur les routes – présentant une brochure imprimée avec une demi-douzaine de titres, pas plus.

On peut rajouter que le volume restreint du répertoire musical disponible pour le joueur d'orgue incite à la composition sur timbre au gré de l'actualité...



## Mots-clés

Bourbonnais-Auvergne / XIXe / Chant / Orgue de Barbarie / Contrôle administratif / Manuscrit